

CHAPITRE 3

LE CALCUL DES CHARGES INCORPORABLES

Les charges que la comptabilité de gestion incorpore dans les coûts et les coûts de revient constituent les **charges incorporables**.

I. Importance de la périodicité des calculs

Méthode de l'abonnement

On dresse un tableau des charges dont la périodicité est différente de celle de calcul des coûts et on calcul pour chacune d'elles le montant de l'**abonnement**.

II. Importance du choix des charges

Inclure dans les coûts tout les éléments ayant un caractère normal → facteurs concourant à la production ou à la vente du produit

A. Les charges supplétives

La comptabilité de gestion peut prendre en compte des charges non enregistrées en comptabilité financière → charges supplétives qui constituent des « **différences d'incorporation pour éléments supplétifs** ».

Ces charges facilitent les comparaisons entre entreprises. Elles sont prises en compte par les entreprises voulant calculer des coûts de revient qui ne dépendent ni du mode de financement ni du régime juridique.

1. La rémunération théorique des capitaux propres

Les coûts obtenus seront comparables à ceux d'une entreprise financée par emprunt

2. La rémunération du travail de l'exploitant

L'exploitant est rémunéré par son bénéfice mais cette charge n'est pas comptabilisée

B. Les charges non incorporables

Charges de la comptabilité financière qui ne peuvent pas être prises en compte pour le calcul des coûts (charges hors exploitation, charges d'exploitation à caractère récurrent, charges d'exploitation dont le montant ne correspond pas à l'estimation de l'entreprise). On parle de « **différences d'incorporation sur autres charges** ».

C. Les charges d'usage et les charges étalées

On parle de « **différences d'incorporation sur amortissement, dépréciations et provisions** »

1. Amortissements et charges d'usages

La charge d'usage correspond à l'amortissement économique du bien.

Peut être calculée :

- Sur la base de la valeur actuelle du bien
- Sur une durée probable d'utilisation

Charge d'usage = valeur d'usage de l'immobilisation/durée prévue d'usage

2. Provisions, dépréciation et charges étalées

Critère définis par l'entreprise. Ces charges constituent une anticipation par rapport à la réalité constatée.

Résumé : les charges d'usages et les charges étalées peuvent être des charges supplétives ou des charges non incorporables

Charges de la comptabilité financière

-charges non incorporables

+charges supplétives

=charges incorporables

Charges incorporables

+charges non incorporables

-charges supplétives

=charges de la comptabilité financière